

14 jan 2005 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 14 janvier 2005

Taux réduits d'accise

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant les mesures d'application de certains taux réduits d'accise (*).

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant les mesures d'application de certains taux réduits d'accise (*).

Le projet prévoit que les entreprises, grandes consommatrices d'énergie, désirant bénéficier de la taxation réduite en matière d'accise, doivent être en possession d'une "autorisation produits énergétiques et électricité" délivrée par l'Administration des douanes et accises.(*) en exécution de la loi-programme du 27/12/2004.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>